

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 19 janvier 2016 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/16.01/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 17.12.2015

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

- La Commission de Discipline évalue et examine le déroulement de la réunion de coordination entre CSWP-CCA-CDWP du mardi 22/12/2015 (Bureau Fédéral Bruxelles). La Commission de Discipline a été représentée par **Xavier SWERTVAEGHER & Tomas CASSIMAN**.

Remarque 1: demande générale à la CDWP pour se réunir plus régulièrement afin de prendre et prononcer plus rapidement des décisions disciplinaires. La CDWP tentera éventuellement de tenir compte de cette demande dans la mesure du possible.

Remarque 2: lors d'une convocation au bureau fédéral il faudra éviter que le joueur ainsi que l'arbitre se trouvent au même moment dans la salle d'attente.

Remarque 3: la procédure de contrôle des cartes d'identité peut être effectuée par chaque délégué officiel de club (ou par chaque capitaine de l'équipe) en présence de l'arbitres (ou arbitres) en sorte que ce dernier soit averti – si nécessaire – de toutes anomalies éventuelles afin de les notifier ensuite sur la feuille de match.

- La Commission de Discipline a pris connaissance des procès-verbaux de la Commission Centrale des Arbitres de la période sep 2014 – nov 2015.
- La Commission de Discipline a pris connaissance de l'invitation d'un Séminaire Arbitres WP avec l'arbitre international B. MARGETA (samedi 30 janvier 2016 à Gand). La Commission de Discipline sera représentée par **Xavier SWERTVAEGHER**.
- La CDWP a pris connaissance des commentaires de CNT Tournai suite à la sanction disciplinaire pour leur joueur S. GOMEZ.
- W. GEORGES annonce que le lundi 25 janvier 2016 (Bureau Fédéral, à partir de 10h00) une présentation et formation relative au logiciel WP ONLINE sera organisée pour les membres intéressés de la CSWP, CDWP et CCA.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 3032/SH III RZV – ESN du 14/11/2015: rapport arbitre DEPUYDT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre A. DEPUYDT.

Vu la récidive de carte rouge dans une période de 2 ans, le joueur concerné **SIDDI Alessandro (ESN)** a été convoqué à la séance précédente. Étant donné que le joueur n'était pas présent ni représenté lors de cette séance, il a été suspendu jusqu'à comparution volontaire.

Est présent à la séance: **Alessandro SIDDI (ESN)**.

Après avoir entendu le joueur concerné, qui ne conteste pas les faits, la Commission de Discipline décide après délibération et conformément au tableau des sanctions automatiques de suspendre le joueur **Alessandro SIDDI (ESN)** pour **1 journée supplémentaire** vu sa récidive de carte rouge. Cette sanction supplémentaire est déjà appliquée pendant la période avant sa comparution.

Frais: à charge de **ESN**.

3.2. Match 2032/SH II LAQUA – SCSG du 14/11/2015: rapport arbitre ZAMAN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre L. ZAMAN.

Vu la récidive de violence verbale dans une période de 2 ans, le joueur concerné **LEEMEN Joris (LAQUA)** a été convoqué à la séance précédente. Étant donné que le joueur n'était pas présent ni représenté lors de cette séance, il a été suspendu jusqu'à comparution volontaire.

Est excusé par téléphone mais une fois de plus pas représenté à la séance: **LEEMEN Joris (LAQUA)**.

La Commission de Discipline a pris connaissance des réactions écrites et téléphoniques du joueur concerné au sujet de sa comparution et sa suspension.

Après délibération la Commission de Discipline décide que le joueur **LEEMEN Joris (LAQUA)** reste suspendu jusqu'à comparution volontaire à la prochaine séance.

La Commission de Discipline déplore gravement la double absence et/ou la double non-représentation du joueur concerné.

Frais: à charge de **LAQUA**.

3.3. Match 3160/SH III RES WPW – RZV du 09/01/2016: rapport arbitre DEPUYDT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre A. DEPUYDT.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Ivan OGADZE (WPW)** pour carte rouge (protestations verbales et gestes désapprobateurs envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers :

Néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 16 FÉVRIER 2016 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES